

République française

Département des Alpes-de-Haute-Provence

COMMUNE DE VENTEROL

Séance du 27 février 2019

Membres en exercice :
11

Date de la convocation: 19/02/2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-sept février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur José SARLIN

Présents : 9

Présents : José SARLIN, Hervé BORRELLY, Richard UBAUD, Annabelle TAIX, Jean-Paul BOUFFIER, Emmanuel GHIOTTI, Jean-Claude GILLON, Guy ALBRAND, Michel PHILIP

Votants: 9

Pour: 9

Représentés:

Contre: 0

Excusés: Yannick BOYER, Michel GENEVRIER

Abstentions: 0

Absents:

Secrétaire de séance: Annabelle TAIX

Objet: Mise en conformité des captages d'eau et instauration des périmètres de protection. - DE_2019_013

Le maire rappelle que la protection de la ressource en eau est une priorité pour la production d'eau potable. Contre les pollutions locales, ponctuelles ou accidentelles, la réglementation instaure ainsi des périmètres de protection autour des captages d'eau (art. L1321-2 et R.1321-13 du Code de la Santé Publique) mis en oeuvre par les Agences Régionales de la Santé.

Il propose que la commune mette en conformité les périmètres de protection des captages de la commune après étude de faisabilité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

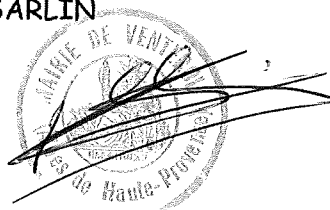
- DECIDE la mise en route de la procédure de mise en conformité des périmètres de protection des différents captages d'eau de la commune.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme

Les jour, mois et an susdits

Le Maire

José SARLIN



RF
Sous-Préfecture de FORCALQUIER (ALPES HAUTE PROVEN
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 07/03/2019
004-210402343-20190227-DE_2019_013-DE